

# Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

## COMMUNICATION <sup>(1)</sup> 2012/07 DE L'INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant  
sg@ibr-ire.be

Notre référence  
IVB/EV/cs/svds

Votre référence

Date  
09-05-2012

Chère Consœur,  
Cher Confrère,

**Concerne : Description des principales caractéristiques des systèmes  
de contrôle interne et de gestion des risques**

En annexe, vous trouverez le document d'aide à la rédaction par les sociétés cotées de la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce document a été rédigé par le groupe de travail ad hoc de la Commission *Corporate Governance*, dont l'Institut fait partie, suite à la consultation publique relative aux lignes directrices contrôle interne et gestion des risques <sup>(2)</sup>. A cette fin, le groupe de travail a analysé 44 rapports annuels établis par des sociétés cotées.

./..



Bld E. Jacqmainlaan 135/1  
B-1000 Bruxelles/Brussel  
TEL.: 02 512 51 36  
FAX: 02 512 78 86  
e-mail: info@ibr-ire.be  
Bank/Banque:  
IBAN: BE 11 0000 0392 3648  
BIC: BPOTBEB1

<sup>(1)</sup> Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, M.B. 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.

<sup>(2)</sup> Vous pouvez consulter les lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 sur :

[http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/outils/richtlijnen\\_interne\\_controle/default.aspx](http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/outils/richtlijnen_interne_controle/default.aspx).

Le Conseil de l'Institut souligne l'importance d'une description qualitative et rappelle le rôle du réviseur d'entreprises dans ce cadre.

Veillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels.



Michel DE WOLF

Annexe : *Contrôle interne et gestion des risques – Lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 - Document d'aide à la rédaction de la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques*